

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERE-LA-BESSÉE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 005-210500062-20250918-D2025_09_04_1-BF



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 2025-09-04

Objet de la Délibération :

Décision modificative n° 2

**Budget principal de la
commune**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Éric RIPPERT qui donne
procuration à Alice PRUD'HOMME

2 absents non représentés : Florent LONGIS,
Maxime RANCON

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Carine QUILICI, Serge
THIVOLLE, François ROTH, Sandrine
REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle
DISDIER, Christine LAZARINI, Alice
PRUD'HOMME, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 13 votants

Date de convocation :

11 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Carine QUILICI

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour réajuster les prévisions budgétaires concernant des dépenses en section de fonctionnement et d'investissement, pour régulariser des écritures antérieures et pour réajuster des opérations suite à l'obtention de subventions.

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

DEPENSES				RECETTES			
N° chapitre	Article	Objet	Montant	Programme	Article	Objet	M3ontant
011	611	contrat de prestation de service	2 610,00 €				
	612	Redevance crédit-bail	13 500,00 €	013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	1 310,00 €
	623	Publicité, publications, relations publiques	2 000,00 €	70	7088	Autres produits d'activités annexes	- 2 500,00 €
65	65748	Subventions	7 700,00 €	74	741121	Dotation de solidarité rurale	25 000,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 000,00 €	76	76232	Produits financiers par le GFP de rattachement	4 000,00 €
	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	11 000,00 €	77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	13 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	155 600,00 €	75	75888	Autres produits de gestion courante	155 600,00 €
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	196 410,00 €			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	196 410,00 €
/	21	Opérations patrimoniales	28 000,00 €	/	21	Opérations patrimoniales	28 000,00 €
341	13361	Dotation d'équipement des territoires ruraux rattachée aux actifs amortissables	48 220,00 €	341	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux non amortissable	48 220,00 €
/	10226	Taxe aménagement	1 950,00 €	/	10226	Taxe aménagement	1 950,00 €
/	167	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	155 600,00 €	/	021	Virement de la section de fonctionnement	155 600,00 €
/	2184	Achat de mobiliers	0,01 €	/	4581316	Opérations sous mandat (dépenses)	0,01 €
163	2183	Matériel informatique	950,00 €	163	1323	Subvention département : Ordinateurs service administratif	2 500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	350,00 €		1323	Subvention département : lave-vaisselle foyer culturel	2 000,00 €
189				189	1323	Subvention département : clôture aire de jeux des sablonnières	2 000,00 €
194	2188	Autres immobilisations corporelles	1 370,00 €				
333	2138	Autres constructions	2 410,00 €				
344	212	Agencement et aménagements de terrain	1 100,00 €				
345	2131	Construction bâtiments communaux		345	1323	Subvention département	- 6 436,00 €
348				348	1323	Subvention département	- 1 500,00 €
350	231	Travaux en cours	15 060,00 €	350	1322	Subvention région	2 510,00 €
					1323	Subvention département	7 530,00 €
354	21538	Autres réseaux	16 770,00 €	354	13461	DETR	19 111,00 €
					13251	CCPE	10 295,00 €
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	271 780,01 €			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	271 780,01 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) :

- décident d'adopter la DM n° 2 du budget principal de la commune comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 18 SEPTEMBRE 2025.

Le Maire,
Alain SANCHEZ